



Fondation  
**Montfort**  
Foundation



**ENSEMBLE,  
CONSTRUISONS UN  
AVENIR EN SANTÉ :**

**Appuyons  
l'Hôpital Montfort par le  
biais de dons planifiés**



## Qu'est-ce qu'un don planifié ?

Un don planifié vous permet de faire une contribution significative à Montfort, en nous aidant à accomplir notre mission d'offrir des soins exemplaires centrés sur la personne et sur nos communautés, en tant que le seul hôpital universitaire francophone de l'Ontario.

Votre générosité appuie nos objectifs stratégiques : desservir une population grandissante et vieillissante, accroître les services en français, renforcer notre responsabilité sociale, accroître l'impact de l'enseignement et de la recherche, et innover pour être un milieu convoité.

Que votre don réponde aux besoins urgents de l'hôpital ou soutienne des services qui vous sont chers, il permet à Montfort de demeurer un leader dans les soins de santé ainsi qu'une ressource essentielle pour les communautés de l'Ontario, pour les générations futures.

# FAÇONS SIGNIFICATIVES de laisser un héritage

## Legs testamentaire

Un legs testamentaire vous permet de façonner l'avenir de Montfort, en nous aidant à servir une population grandissante et vieillissante.

Vous pouvez désigner un montant spécifique ou opter pour un **legs résiduel**, qui attribue la portion restante de votre succession, après le règlement de toutes les dettes et des legs spécifiques.

Un **legs conditionnel** permet de choisir Montfort comme bénéficiaire advenant que vos successeurs principaux ne peuvent hériter, garantissant ainsi votre soutien pour les générations futures.

Cette flexibilité garantit que vos volontés seront respectées, tout en soutenant Montfort dans sa mission.



# FAÇONS SIGNIFICATIVES de laisser un héritage

## Assurance vie

Cette approche vous permet de faire un don important sans affecter vos actifs immédiats.

Désigner la Fondation Montfort comme **propriétaire et bénéficiaire** d'une police d'assurance vie vous permet d'appuyer nos objectifs d'expansion des services en langue française et d'améliorer l'accès aux soins de santé pour les populations sous-desservies. Cette option vous permet de recevoir un reçu pour fins d'impôts correspondant au montant total des primes payées au cours de l'année.

Nommer la Fondation Montfort comme **bénéficiaire** de votre police d'assurance-vie garantit que le produit de l'assurance sera versé à la Fondation à votre décès. Avec cette option, bien que les primes ne soient pas déductibles d'impôt, elles permettent de réduire les impôts dus par votre succession.



# FAÇONS SIGNIFICATIVES de laisser un héritage

## Fonds de dotation

En créant un fonds de dotation, vous garantisiez que votre héritage appuiera l'avenir de l'Hôpital Montfort.

Le capital est préservé à perpétuité, et les revenus d'intérêts sont utilisés pour appuyer les efforts continus visant à desservir une population vieillissante, à améliorer la recherche, ainsi que les initiatives d'enseignement et l'innovation dans la prestation des soins.

Ce fonds pourrait être nommé en votre honneur ou en l'honneur d'un être cher, poursuivant ainsi votre engagement envers la mission de Montfort pour les générations futures.



# FAÇONS SIGNIFICATIVES de laisser un héritage

## Don de titres

Un don de titres vous permet de contribuer par des investissements dans des actions, des obligations ou des fonds communs de placement, offrant d'importants avantages fiscaux, tout en soutenant les objectifs à long terme de Montfort.

C'est une option idéale pour les personnes qui souhaitent éviter les taxes sur les gains en capital, tout en ayant un impact substantiel sur notre capacité à développer les services en langue française, renforcer la responsabilité sociale et accroître l'impact de l'enseignement et de la recherche.

Ce don appuie les efforts continus de Montfort afin de demeurer un leader dans le domaine des soins de santé.



# FORMULATION

## suggérée

Un legs est un moyen simple mais puissant de venir en aide à Montfort tout en réduisant la charge fiscale de votre succession. Vous pouvez spécifier un montant fixe ou un pourcentage du résidu de votre succession.

*"Je donne à la Fondation Montfort, numéro de charité 11892 1642 RR001, la somme de \$ [montant]."*

Alternativement, vous pouvez désigner un don résiduel à allouer en pourcentage de la portion restante de votre succession.

*"Je donne à la Fondation Montfort, numéro de charité 11892 1642 RR001, [pourcentage]% du résidu de ma succession."*

### **Vous avez déjà prévu un legs en faveur de Montfort ?**

Merci pour ce geste bienveillant, qui permettra à Montfort de continuer à innover et à demeurer un milieu convoité pour des soins et une éducation de haute qualité.

Bien qu'il ne soit pas nécessaire de nous en informer, nous serions ravis de vous exprimer notre gratitude et de nous assurer que votre don appui les objectifs stratégiques et les priorités de Montfort.

N'hésitez pas à nous contacter à votre convenance. Votre vie privée sera toujours respectée.



# Information

**Nom légal : Fondation de l'Hôpital Montfort**

**Adresse : 713, chemin Montréal (Ottawa) ON, K1K 0T2**

**No. d'organisme de bienfaisance : 11892 1642 RR0001**

## Pour en savoir davantage :

Julie Briand

Directrice des dons majeurs et dons planifiés

613-746-4621, poste 2009

[jbriand@montfort.on.ca](mailto:jbriand@montfort.on.ca)



Fondation

**Montfort**

Foundation